

Déclaration de Barra del Colorado, par les pêcheurs et pêcheuses artisanaux du Costa-Rica

Nous, pêcheurs et pêcheuses artisanaux de petite échelle, membres du Réseau des Aires Marines de Pêche Responsable et des Territoires Marins de Vie, provenant de 23 communautés côtières et marines du Costa Rica, nous sommes réunis les 17 et 18 février 2025, dans la communauté de Barra del Colorado, province de Limón. Cette rencontre a été rendue possible grâce au soutien de CoopeSoliDar R.L. et de l'initiative *Towards IPOS* (pour Plateforme Internationale pour la Durabilité de l'Océan). Des représentants de l'Université du Costa Rica (UCR), de l'Université Côte d'Azur, de l'Université Technique Nationale (UTN), du SINAC-MINAE (ministère de l'environnement et de l'énergie), de l'INCOPESCA (Institut costaricain de pêche et aquaculture) et du ministère des Relations Extérieures ont également participé à cette réunion.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable 14 (ODD14), du Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal (GBF) et des Directives de la FAO pour la durabilité de la pêche artisanale, dans un contexte de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

Lors de cet atelier historique, nous avons abordé ensemble pour la première fois la question des savoirs traditionnels, de la science et de l'élaboration de politiques publiques en lien avec nos territoires et nos activités. Dans ce cadre, le Réseau des Aires Marines de Pêche Responsable déclare ce qui suit :

1. Reconnaissance et Visibilité

Nous demandons la reconnaissance formelle du Réseau des Aires Marines de Pêche Responsable et des Territoires Marins de Vie en tant de réseau légitime réunissant les pêcheurs et pêcheuses artisanaux de petite échelle du pays. Nous sollicitons l'octroi de la visibilité nécessaire afin que nos voix soient entendues, tandis que nous sommes confrontés à modèles de développement et de conservation qui impactent nos territoires sans considérer notre participation ni nos réalités.

2. Lien avec l'Océan

Nous demandons la reconnaissance de notre lien profond et intrinsèque avec la mer, essentiel non seulement à notre sécurité alimentaire, mais aussi à la conservation des océans et à notre bien-être. Ce lien doit être valorisé comme un mode de vie nécessaire tant à la durabilité des écosystèmes marins et à la survie de nos communautés.

3. Droits et Participation

Nous exigeons d'être reconnus comme des sujets de droits et non simplement comme des fournisseurs de données et d'informations sans la reconnaissance nous étant due. Nous réclamons d'être des protagonistes dans toutes les décisions ayant un impact sur nos territoires de pêche. En outre, nous demandons la réalisation d'études techniques biologiques, sociales et économiques préalable à toute prise de décision affectant nos activités, ainsi que l'octroi d'un consentement préalable, libre et éclairé pour nos organisations.

4. Co-gestion de la Recherche

Nous réclamons d'être considérés en co-gestionnaires des travaux de recherches qui nous affectent, sur la base des principes de responsabilité partagée, d'accompagnement et de respect mutuels. Cette approche doit garantir notre rôle de protagoniste dans les processus visant à l'amélioration de notre qualité de vie et à la conservation des écosystèmes marins.

5. Respect du savoir traditionnel

Nous demandons la reconnaissance et le respect de la connaissance traditionnelle des personnes au sein des communautés de pêcheurs, en élaborant de manière collective et inclusive des protocoles et des procédures assurant le respect de la sagesse des peuples de la mer, y compris les peuples autochtones, les communautés locales et afrodescendantes.

6. Reconnaissance de la diversité des savoirs

Nous exigeons la reconnaissance et la valorisation des connaissances sur l'océan et ses ressources apporté par les femmes et les jeunes au sein de nos communautés. Nous demandons également que nos besoins spécifiques soient pris en compte pour entraîner des changements transformateurs pour nos vies et dans la gestion de nos territoires.

7. Restitution et accès à l'information

Il est primordial que l'information générée par les processus de recherche soit restituée à nos communautés. Cette information doit servir de base pour développer des actions et des stratégies qui nous permettent d'avancer vers la durabilité de nos territoires de pêche.

8. Mise en place d'espaces formels de participation et de gouvernance pour bénéficier des actions et des leçons tirées des processus de participation préalable avec les différentes institutions

Nous reconnaissons le dialogue comme un outil incontournable pour résoudre les réalités complexes auxquelles nous faisons face. Ainsi, nous demandons la mise en place urgente de mécanismes de participation formelle, comme des espaces de prise de décision collective, pouvant servir de modèle pour d'autres régions où les pêcheurs et pêcheuses artisanaux gèrent de manière partagée nos territoires de pêche.

9. Représentation à la Conférence des Nations-Unies sur l'Océan

Enfin, nous demandons que nos voix et expériences soient entendues lors de la Conférence des Nations-Unies sur l'Océan à Nice, France. Ainsi, l'initiative Towards IPOS et d'autres forums internationaux pourront bénéficier de nos recommandations tout en garantissant l'équité dans la génération des connaissances issues de la pêche artisanale à petite échelle sera garantie.

Rédigé à Barra del Colorado, le 18 février 2025.